



Le champlainois

MARS 2018

Maire : Guy Simon
Conseillers (ères) : Sébastien Marchand Jocelyne Poirier Yvon Sauvageau
Jean-Paul LeBlanc Mireille Le Blanc Claude Boisvert

Municipalité de Champlain : 819-295-3979

M.R.C. des Chenaux : 819-840-0704

Ce bulletin contient :

ÂGE D'OR DE CHAMPLAIN – CABANE À SUCRE	2
COMITÉ CULTUREL.....	2
LA CHRONIQUE DE VOTRE SERVICE D'URBANISME	3
LA POLICE VOUS INFORME	4
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES RIVERAINS.....	4
TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES CHENAUX	5
MAISON DE LA FAMILLE DES CHENAUX.....	6
ASSOCIATION DES PERSONNES AIDANTES DE LA VALLÉE-DE-LA-BATISCAN	7
TABLE DES MARÉES MARS 2018 CHAMPLAIN.....	8

INVITATION : SOIRÉE DU 10 MARS

Toute la population est invitée dans notre nouveau centre le samedi 10 mars à 19 h pour une soirée où nous fêterons :

La Nomination du Grand(e) Champlainois(e)

La maison patrimoniale

L'organisme de l'année

Soirée musicale

Service de bar sur place

Entrée gratuite, nous vous attendons en grand nombre.

ÂGE D'OR DE CHAMPLAIN – CABANE À SUCRE



L'Âge d'Or de Champlain vous invite à la cabane à sucre.

Quand : jeudi 29 mars 2018

Où : Érablière Denis Bédard

185, route 159 Saint-Stanislas de Champlain

Coût : 20 \$ (apporter votre boisson)

Information : Alain Gravel 819-619-0157

Danse, musique, ambiance amicale. C'est un rendez-vous nous vous attendons en grand nombre.



COMITÉ CULTUREL

LA RELÈVE CULTURELLE



Sortie en famille

Le Comité culturel vous invite à assister au SPECTACLE DE LA RELÈVE qui aura lieu **le samedi 14 avril prochain 19 h au coût de 5 \$ au Centre du Tricentenaire 961 rue Notre-Dame Champlain**. Chaque année, le Comité Culturel met de l'avant divers projets destinés, notamment, à rassembler le village en favorisant l'expression artistique. L'activité regroupe près de 40 jeunes qui à travers divers profils vous offriront des moments magiques. Après le spectacle, nous prolongerons le plaisir avec de la danse.

Nous saluons le travail des bénévoles et le support des partenaires qui rendent possible la réalisation de nos projets.

Entre autres, La troupe District 5 du studio Trifluvien deuxième finaliste du championnat canadien de danse hip-hop qui se déroulait à Ottawa. District 5 a eu le privilège de représenter le Canada lors des championnats du monde de la discipline qui se déroulerait à Phoenix, en Arizona. La troupe District 5 nous offrira une prestation de danse.



UNE SOIREE FAMILIALE A NE PAS MANQUER

LA CHRONIQUE DE VOTRE SERVICE D'URBANISME

Avec l'arrivée du printemps, nous désirons vous faire un rappel concernant l'entretien des terrains et l'aménagement extérieur :



Veuillez prendre note que les abris d'auto temporaires doivent être enlevés pour le 30 avril.

Plantation d'arbres La plantation de peupliers, de saules et d'érables argentés est interdite à moins de 6 mètres d'un réseau d'égout ou d'aqueduc et d'un bâtiment principal situé sur un terrain voisin.

Entretien des terrains Toutes les parties d'un terrain n'étant pas le site de construction ou ne servant pas d'aire de stationnement doit être nivelée et aménagée par l'ensemencement de gazon, la pose de tourbe et la plantation d'arbres et d'arbustes.

Tout terrain doit être maintenu en état de propreté. Le terrain doit toujours être libre de broussailles, de branches, de mauvaises herbes, de déchets, vieux meubles, carcasses d'auto, bidons, vieux matériaux de construction et tous autres rebuts ou matières inflammables ou nauséabondes.



Installation de piscines et de spas

Avec le beau temps qui arrive, l'installation d'un spa ou d'une piscine fera peut-être parti de vos projets pour la belle saison...

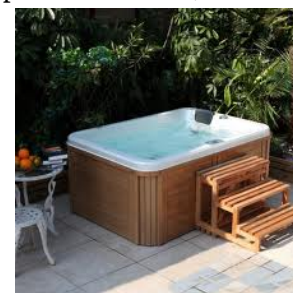


Soyez informé qu'il vous faut contacter votre service d'urbanisme pour l'obtention d'un certificat d'autorisation.

Sachez que s'il s'agit d'une piscine hors-terre de moins de 1,2 mètre de hauteur ou d'une piscine creusée, la réglementation exige l'installation d'une clôture.

Cette réglementation s'applique également pour l'installation d'un spa, d'une capacité de plus de 2 000 litres, ainsi que pour l'installation de piscines gonflables.

Nous vous invitons à prendre le temps de bien vérifier avec les inspecteurs du service d'urbanisme toutes les normes à respecter pour l'implantation de votre piscine, les distances à respecter, le type de clôture qu'il est recommandé d'installer, toute la réglementation qui concerne les patios et les terrasses ainsi que les dispositifs de verrouillage qui sont acceptés.



Clôtures, haies et murets

Si vous prévoyez faire l'installation d'une clôture, d'une haie ou d'un muret, sachez qu'il y a une réglementation particulière à respecter et que vous devez demander un permis pour le faire : Tout d'abord, sachez que si vous êtes situé à une intersection, la clôture, la haie ou le muret ne doit pas dépasser 0,6 mètre de hauteur.

Sachez qu'il y a des distances à respecter quant aux lignes avant et aux lignes latérales de votre terrain.

Si vous décidez d'installer votre clôture, votre haie ou votre muret directement sur la ligne de propriété, assurez-vous que cette installation ait fait l'objet d'une entente avec les propriétaires des terrains adjacents concernés.

Pour joindre votre service d'urbanisme : 819-840-0704



LA POLICE VOUS INFORME

POLICE. La Sûreté du Québec invite les citoyens de la région à la plus grande vigilance afin d'éviter les vols dans les véhicules.

La majorité des vols à l'intérieur des véhicules sont effectués lorsque les portières sont déverrouillées.

Les suspects sondent les portières pour s'introduire dans les véhicules afin d'y voler des objets de valeur: cellulaire, portefeuille, ordinateur, tablette, de l'argent, des lunettes ou des équipements de sport.

«Même si les gens sont à leur domicile, ils ne sont pas à l'abri d'un vol. Le fait que les portières soient verrouillées complique le travail des voleurs. Dans bien des cas, ils ne s'attarderont pas au véhicule et passeront au suivant. Les véhicules non-verrouillés sont des cibles faciles pour les voleurs», indique Annie Thibodeau, sergente et porte-parole de la Sûreté du Québec.

Les policiers ont constaté quelques cas récemment dans la région, notamment dans la MRC des Chenaux. La Sûreté du Québec rappelle que les assurances pourraient ne pas vouloir dédommager les victimes de vols si leur propriétaire n'a pas pris la peine de sécuriser leur véhicule. «Il est primordial de verrouiller ses portières d'automobile en tout temps et partout, que ce soit chez soi ou dans un stationnement d'un commerce»

Article de Pier-Olivier Gendron, Hebdo du 7 février 2018

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES RIVERAINS

Le Centre d'action bénévole des Riverains désire rappeler aux citoyens de la municipalité de Champlain que son service d'impôt est présentement disponible et ce, jusqu'au 13 avril 2018 inclusivement.

Ce service s'adresse également aux personnes des autres municipalités desservies par le Cab des Riverains soit Batiscan, Ste-Geneviève-de-Batiscan, St-Prosper ainsi que Ste-Anne-de-la-Pérade. Toutefois, seules les personnes ayant un revenu individuel inférieur à 25 000 \$ ou un revenu familial inférieur à 30 000 \$ sont admissibles.

Toutes les déclarations d'impôt se font en format papier et non informatisé. Nous ne faisons pas de déclarations pour faillite, succession, revenu de location, revenu de travailleur autonome et les revenus d'intérêts doivent être d'un maximum de 1000 \$ pour 2017.

Pour vous prévaloir du service, trois choix s'offrent à vous :

- 1-Vous présenter au Centre du Tricentenaire, au 961, rue Notre-Dame Est à Champlain, vendredi 2 mars 2018 de 9 h à 11 h 30 ou vendredi 23 mars 2018 de 13 h 30 à 16 h. Veuillez utiliser l'entrée pour descendre au sous-sol. Il est recommandé de nous téléphoner au 418 325-3100 avant de vous présenter.
- 2-Vous présenter au Centre d'action bénévole des Riverains, au 100, rue de la Fabrique, 2^e étage, Ste-Anne-de la Pérade, entre le 13 février et le 13 avril, du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h et de 13 h à 15 h 30. Il est recommandé de nous téléphoner au 418 325-3100 avant de vous présenter.

3-À votre domicile, si vous avez une incapacité physique sévère pour vous déplacer. Communiquez avec nous le plus tôt possible au 418 325-3100 pour fixer un rendez-vous.

Il est important d'avoir en votre possession tous les documents nécessaires pour la rédaction de vos déclarations de revenus (formulaires, feuillets, relevés, reçus). Prenez note que nous ne prendrons aucune demande après le 13 avril 2018 et qu'un coût de 5 \$ par personne sera demandé pour les frais d'impression et de papeterie.

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES CHENAUX

ÉCO
passe

Étudier au
CÉGEP DE TROIS-RIVIÈRES,
c'est profiter d'un
accès aux transports
en commun !

CÉGEP DE TROIS-RIVIÈRES

STTR
En tout temps, 7 jours sur 7, soirs et fins de semaine
Transports collectifs régionaux
MRC des Chenaux | MRC de Maskinongé | Bécancour-Nicolet-Yamaska
Trois fois par jour du lundi au vendredi

Inclus dans
tes frais
de scolarité

L'Écopasse permet de te déplacer
sur simple présentation de ta
carte étudiante du début des
cours en août jusqu'à la fin des
cours en mai.

cegeptr.qc.ca/ecopasse

MAISON DE LA FAMILLE DES CHENAUX

Rencontre «Deuil périnatal» Nos étincelles

* 6 mars, 19 h 00, 100 rue de la fabrique (2^e étage), La Pérade. Le deuil se vit de différemment pour chacun, venez partager vos expériences à travers vos récits de vie. Gratuit pour les membres (carte de membre 5\$).
Info MFDC (418) 325-2120

Cafés-Rencontres

Lundi Saint-Maurice 2431, St-Jean (porte arrière)	Mardi Saint-Narcisse 1, Place du Centre	Mercredi La Pérade 100, de la Fabrique (2 ^e étage)
12-13-14 mars 9 h 30 Repas vite fait		
26-27-28 mars 9 h 30 L'art de communiquer		
Gratuit pour les membres (carte de membre 5\$), garderie simultanée gratuite		

Soirée festive

16 mars 19h00, Soirée chansonnier pour la prévention de l'alcoolisation fœtale. Sur place, bar sans alcool et grignotines. Gratuit pour les membres (carte de membre 5\$).
Info (418) 325-2120

Journée santé nutrition

20 mars Rencontre de groupe ayant pour thème la nutrition. Venez déguster un repas santé avant-midi et cuisiner de nouveaux petits plats en après-midi sous forme de cuisine collective. Garderie simultanée gratuite, *Inscription obligatoire*, 15\$ pour les membres (carte de membre 5\$) Info et inscription (418) 325-2120.

Papa en action

24 mars Activité père-enfants. Récré-o-fun, Trois-Rivières. Inscription et information, Cyndie (418) 325-2120.

Méga vente d'articles pour bébés et enfants

Votre famille est complétée et vous voulez débarrasser votre sous-sol des vêtements, jouets, meubles et accessoires qui ne servent plus ? Réservez et payez votre table ; avant le 19 avril 20\$ du 20 avril au 4 mai 25\$. Aréna de La Pérade, 6 mai 2018, 8 h à 13 h.

 Suivez-nous sur Facebook pour connaître toutes nos activités ! 

Source: Audrey Lacoursière, Adjointe Administrative
Maison de la famille Des Chenaux, 100, de la Fabrique
Sainte-Anne-de-la-Pérade (Qc) G0X 2J0
Téléphone : (418) 325-2120



ASSOCIATION
des **PERSONNES AIDANTES**
de la **VALLÉE-DE-LA-BATISCAN**

Prendre soin
de **SOI**
tout en prenant soin
de **L'AUTRE!**

COORDONNÉES : 301, rue St-Jacques, local 207, Sainte-Thècle (Québec) G0X 3G0 ☎ 418 289-1390 / Sans frais : 1 855 284-1390

POINT DE SERVICE : 660, rue Principale, local 1, St-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0 ☎ 819 840-0457

info@aidantsvalleebatiscan.org 🌐 www.aidantsvalleebatiscan.org

SERVICES OFFERTS

Formations
Conférences
Écoute
Café-jasette
Référence et information
Activités diverses
Répit à domicile

PROGRAMMATION DU MOIS DE MARS

Café-jasette

Spécial Journée de la Femme!

Vous êtes invités à vous joindre à nous pour un après-midi de détente et de plaisir à discuter et partager entre aidants autour d'un breuvage offert. Vous aurez la chance d'échanger sur plusieurs sujets et de faire de belles rencontres. Au plaisir!

Mardi 6 mars à 13h30

Restaurant Le villageois
828, rue Notre-Dame, St-Narcisse

Jeudi 8 mars à 13h30

Café Aux cinq sœurs
290, rue Masson, Ste-Thècle

Ce n'est pas correct/Formation sur la maltraitance

Seriez-vous reconnaître ou intervenir face à une situation de maltraitance envers un aîné? Avez-vous déjà été témoin d'un cas de maltraitance sans savoir comment agir? Ce programme s'adresse aux voisins, amis et familles proches d'une personne aînée et vise essentiellement à reconnaître les indices de maltraitance et à poser des gestes simples, pratiques et sécuritaires.



Mardi 13 mars à 13h30

St-Luc-de-Vincennes

Jeudi 15 mars à 13h30

Ste-Thècle (local 213)

Cabane à Sucre Chez Ginette et Marcel Leblanc

Notre traditionnel repas de cabane s'en vient!

Cette fois, c'est une de nos membres qui nous reçoit dans un cadre chaleureux et ancestral. Cette activité est réservée à nos membres et leur personne invitée. Visite des lieux, repas, tire sur la neige et prix de présence sont prévus. Transport disponible également, informez-vous!

Coût: 15\$/personne

Mardi 20 mars

11h30 à 14h15

321, rang St-Charles, St-Prosper

*Confirmez votre présence avant le 13 mars!



Aider sans s'épuiser

« Les deux côtés de la médaille »

En tant que personne aidante, vous avez vos propres choix à faire, votre vision des choses, vos habiletés et défauts, vos difficultés, vos émotions, etc. Il en est de même pour la personne que vous aidez. Être ouvert à comprendre ce que vit l'autre pour mieux intervenir ensemble est un bon moyen pour maintenir une bonne relation et s'assurer que vous êtes à l'aise tous les deux dans l'aide apportée.

Mardi 27 mars à 13h30

St-Luc-de-Vincennes

Jeudi 29 mars à 13h30

Ste-Thècle

Pour plus d'informations ou pour inscription, contactez-nous!

Nos heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 12h30 à 16h.

La plupart de nos activités sont ouvertes à tous. Devenez membre pour seulement 5\$ et recevez gratuitement notre programmation tous les mois et un accès privilégié à tous nos services incluant nos programmes de répit. (Certains critères s'appliquent)

Inscrivez-vous, on a hâte de vous voir!

TABLE DES MARÉES MARS 2018 CHAMPLAIN

JOUR	HEURE	MÈTRES	JOUR	HEURE	MÈTRES	JOUR	HEURE	MÈTRES
1	0633	0.9	11	0242	1.0	21	0033	1.8
	1000	1.5		0630	1.1		0915	1.1
TH	1827	0.9	SU	1421	0.9	WE	1242	1.8
JE	2206	1.8	DI	1836	1.3	ME	2151	1.1
2	0718	1.0	12	0348	0.9	22	0115	1.7
	1042	1.6		0751	1.1		0957	1.1
FR	1915	1.0	MO	1527	0.8	TH	1324	1.8
VE	2251	1.9	LU	1942	1.3	JE	2248	1.1
3	0800	1.0	13	0439	0.8	23	0212	1.5
	1124	1.7		0851	1.1		1036	1.0
SA	2009	1.0	TU	1630	0.8	FR	1412	1.7
SA	2336	1.9	MA	2030	1.3	VE	2348	1.1
4	0836	1.1	14	0530	0.8	24	0318	1.4
	1200	1.8		0924	1.2		1130	1.0
SU	2051	1.1	WE	1721	0.9	SA	1515	1.6
DI			ME	2109	1.4	SA		
5	0015	1.8	15	0615	0.9	25	0057	1.0
	0921	1.1		0957	1.3		0430	1.3
MO	1242	1.8	TH	1757	0.9	SU	1233	0.9
LU	2136	1.1	JE	2145	1.6	DI	1633	1.5
6	0106	1.8	16	0651	0.9	26	0209	0.9
	0954	1.1		1027	1.4		0600	1.3
TU	1327	1.8	FR	1839	0.9	MO	1354	0.9
MA	2224	1.1	VE	2215	1.7	LU	1757	1.5
7	0200	1.6	17	0718	1.0	27	0324	1.0
	1036	1.1		1048	1.6		0724	1.3
WE	1412	1.7	SA	1915	1.0	TU	1509	1.0
ME	2321	1.2	SA	2245	1.7	MA	1912	1.7
8	0306	1.5	18	0742	1.0	28	0424	1.2
	1121	1.2		1112	1.7		0824	1.6
TH	1512	1.5	SU	1954	1.0	WE	1621	1.3
JE			DI	2321	1.8	ME	2024	2.0
9	0015	1.2	19	0809	1.1	29	0530	1.5
	0409	1.4		1136	1.8		0918	1.9
FR	1215	1.1	MO	2027	1.1	TH	1730	1.5
VE	1612	1.5	LU	2354	1.8	JE	2115	2.2
10	0130	1.1	20	0839	1.1	30	0618	1.6
	0515	1.3		1206	1.8		0957	2.2
SA	1306	1.0	TU	2109	1.1	FR	1836	1.7
SA	1718	1.4	MA			VE	2206	1.3
*Heure normale de l'est						31	0700	1.8
							1036	2.3
						SA	1918	1.8
						SA	2254	2.4